

Confirmation

28/09/2022

Sur la base des documents soumis, il est maintenant possible de confirmer que le produit répond aux exigences établies dans les règlements/normes suivants et peut être utilisé comme indiqué par la ou les catégories citées ci-dessus.

Firma:	Max Baldinger AG	
	Alte Bahnhofstrasse 67	5464 Rümikon, Suisse
	E-Mail: info@baldinger.biz	Internet: https://www.baldinger.biz/shop/
Produkt:	Go Ferm Protect	
	Produits pour la transformation des aliments	Produits pour la vinification // Nutriments pour levures, préparations combinées, etc.

Prüfungsstandard:	Restriction:	Gültig bis:
<i>Ordonnance sur l'agriculture biologique</i>	VR: Oui, VF: Non, HY: Non	31/12/2023
<i>Bio Suisse</i>	VR: Oui, uniquement si la teneur en acides aminés du jus de raisin est inférieure à 130 mg/l ou si la fermentation est arrêtée. VF: Non, HY: Non	31/12/2023
<i>Demeter Suisse</i>	VR: Uniquement avec l'autorisation spéciale de la commission de protection des marques Demeter (MSK). VF: Non, HY: Non	31/12/2023

Le terme "législation biologique de l'UE" fait référence au règlement 2018/848. Notre approche de la mise en œuvre de ces règlements est décrite dans les "Critères d'admission de base pour la liste européenne des intrants". Les restrictions mentionnées dans la rubrique "législation biologique de l'UE" s'appliquent à toutes les exploitations biologiques.

Cette confirmation est valable jusqu'au: 31/12/2023
